

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO 2022-25**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussignée greffière de la municipalité, QUE :

Le 17 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2022-25 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière